



FUMEL

VALLÉE DU LOT

DECISION :

Affaire suivie par : Estelle GARY

COMMANDE PUBLIQUE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

N°D25MP221

OBJET : 25TXCHAUFCLIMMUSEE : REMPLACEMENT DU SYSTÈME DRV EXISTANT ET REMISE EN ÉTAT DU SYSTÈME DE RENOUVELLEMENT D'AIR DE SAUVETERRE MUSÉE DE PRÉHISTOIRE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Vu la décision n°D2023-10-GP en date du 19 janvier 2023 relative à l'adhésion de Fumel Vallée du Lot à la convention d'accompagnement à la transition énergétique conclue avec Territoire d'Energie 47 (TE 47), prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de deux ans, reconductible deux fois ;

Vu la décision n°D25MP105 en date du 16 juin 2025 relative au choix de la maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de modifications du système de climatisation et de remise en état du système de ventilation de SauveTerre Musée de Préhistoire : la société FG Ingénierie de Villeneuve sur Lot (47) ;

Considérant les nombreux dysfonctionnements identifiés sur l'ensemble du système de climatisation et de ventilation de SauveTerre Musée de Préhistoire, un marché de travaux en procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1^o du Code de la Commande Publique) a été lancé le 29 septembre 2025 avec parution sur la plateforme de dématérialisation AWS et sur le site de Fumel Vallée du Lot jusqu'au 20 octobre 2025 ;

Considérant l'analyse des offres réalisée par la maîtrise d'œuvre dans le respect des règles de la Commande Publique ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

1°) – De retenir l'entreprise HAKA ENERGY de Tournon d'Agenais (47), afin d'assurer les travaux de remplacement du système DRV existant et de remise en état du système de renouvellement d'air de SauveTerre Musée de Préhistoire, pour un montant total HT de 70 430,37 € (84 516,44 € TTC) ;

2°) – De signer toutes les pièces afférentes au marché ;

3°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget principal 2025.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 05 décembre 2025



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 15 décembre 2025
Reçu en Sous-Préfecture le : 15 décembre 2025
Publié ou Notifié le : 15 décembre 2025
